Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 21

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cations de plus, soit sur la disposition, soit sur le sujet à reproduire

auraient rendu la leçon plus profitable.

M. l'Inspecteur recommande de ne pas laisser effacer trop souvent les traits que l'on a ébauchés; les élèves ne perdent pas ainsi tout leur temps à manier la gomme. Le dessin a pour but de donner à la main une grande dextérité, c'est avant tout un art; il ne faut donc pas se montrer, surtout au commencement, trop exigeant; c'est en reproduisant plusieurs fois les mêmes lignes, les mêmes objets que l'on aquerra la dextérité voulue.

Toutes les leçons du jour ayant roulé sur le pommier, M. l'Inspecteur termine la discussion en disant que la concentration aurait été mieux observée encore en faisant dessiner la feuille de pommier. Toutefois, il ne faudrait pas pousser trop loin ce principe de la concentration. Ne faisons pas de notre enseignement un lit de Procuste.

Après une discussion nourrie sur la meilleure manière d'enseigner le dessin, la séance pédagogique est levée puis un rafraîchissement est offert gracieusement par M^{He} Dervey. Au nom des membres de la conférence : merci. F. G.

Chronique scolaire

Roumanie. — Les classes de demi-temps fonctionnent en Roumanie depuis 1902. D'après l'horaire, la 1^{re} division ne vient à l'école que dans l'après-midi, les 2^e et 3^e que dans la matinée. De cette manière, l'instituteur n'a plus à s'occuper que de deux séries d'élèves le matin, d'une seule l'après-midi. On a prétendu que cet horaire réduisait, à l'excès, le temps passé à l'école. Vraie en théorie, l'objection ne semble plus avoir de valeur en pratique : en deux ou trois heures on travaille plus qu'autrefois en cinq heures. — De plus, avec le nouvel horaire, les enfants restent à la disposition des parents une grande partie de la journée, et ceux ci sont plus empressés à les envoyer à l'école le matin ou l'après-midi. L'expérience a été si concluante que la réforme, appliquée d'abord dans quelques écoles, a été généralisée et étendue à toutes les écoles du royaume.

Fribourg. — Samedi, 26 novembre, les Inspecteurs scolaires se sont réunis en conférence à Fribourg, sous la présidence de M. Currat, inspecteur de la Veveyse. La séance a commencé à 8 heures du matin, et, dans l'après-midi, une séance de relevée a été nécessaire pour absoudre les nombreux tractanda portés à l'ordre du jour. M. l'inspecteur Barbey, secrétaire de la conférence, voudra bien nous donner communication, dans le prochain numéro du *Bulletin*, des décisions qui peuvent intéresser le personnel enseignant.